HAL
open science

Espaces d'appropriation ou d'évasion de la ville dans le Pacifique : Terres coutumières, squats et nakamals.

Christian Jost

▶ **To cite this version:**

Christian Jost. Espaces d'appropriation ou d'évasion de la ville dans le Pacifique : Terres coutumières, squats et nakamals.. Mosella : revue du Centre d'études géographiques de Metz, 2010, 33 (1-4), p.27-43. hal-00547057

HAL Id: hal-00547057

https://hal.science/hal-00547057v1

Submitted on 15 Dec 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ESPACES D'APPROPRIATION OU D'ÉVASION DE LA VILLE DANS LE PACIFIQUE ? *TERRES COUTUMIÈRES*, *SQUATS* ET *NAKAMALS*

Christian JOST[1]
Université Paul Verlaine – Metz (CEGUM), France
jost@univ-metz.fr

RÉSUMÉ :

ESPACES D'APPROPRIATION OU D'ÉVASION DE LA VILLE DANS LE PACIFIQUE ? TERRES COUTUMIÈRES, SQUATS ET NAKAMALS

Dans les îles du Pacifique le lien à la terre, source d'identité, et la coutume du partage sont particulièrement forts et respectés. En Nouvelle-Calédonie où la seule ville, Nouméa, et sa périphérie abritent les deux tiers de la population du territoire, l'histoire coloniale et les relations tendues entre les communautés n'ont pas permis l'émergence d'une identité calédonienne qui reste un concept flou en construction. La croissance de la ville, en taches discontinues, a laissé, ou dû laisser, de nombreux espaces non bâtis. Terres coutumières, squats, ou encore nakamal, lieu de consommation du kava, sont (pour le décideur/aménageur) de « nouveaux » territoires d'appropriation et/ou d'évasion de la ville. Ils sont des espaces d'échanges et de traditions qui inventent et imposent une nouvelle forme de relation à la ville. Ce texte tente de faire le point sur un processus spécifique de transformation spatiale et de mutation sociale au cœur d'une ville « blanche » du Pacifique, le Grand Nouméa.

Mots-clés : *culture, coutume, identités, terres coutumières, squats, nakamal, kava, territoires urbains, ville, Nouvelle-Calédonie, Pacifique*

ABSTRACT:

AREAS OF APPROPRIATION OR ESCAPE OF THE CITY IN THE PACIFIC CUSTOMARY LAND, SQUATS AND NAKAMALS

Ties to land and the custom of sharing as key markers of identity are especially strong and respected in the Pacific islands. In New Caledonia, where the only city, Nouméa and its surroundings, is home to two-thirds of the territory's population, colonial history and strained relations between communities do not permit the emergence of a common Caledonian identity. It remains a vague concept, yet to be constructed. Discontinuous urban growth has necessarily left many vacant spaces in its fabric. Customary land, squats, or nakamal – public places where kava is consumed - are "new" (for the decision maker / developer) territories of appropriation and/or escape from the city. They are places of traditional exchange and practices that invent and impose a new form of relationship with the city. This text focuses on a

[1] Professeur, Directeur du CEGUM, EA 1105, Centre d'Études Géographiques de l'Université de Metz

specific process of spatial transformation and social change at the heart of a "white" city of the Pacific, Greater Nouméa.

Key-words : *culture, custom, identities, customary land, squatter settlements, nakamal, kava, urban territories, city, New Caledonia, Pacific.*

RESUMO :

ESPAÇOS DE APROPRIAÇÃO OU DE EVASÃO DA CIDADE NO PACÍFICO? TERRAS COSTUMEIRAS, SQUATS E NAKAMALS

Nas ilhas do Pacífico, a ligação com a terra e o costume do compartilhamento são particularmente fortes e respeitados. Na Nova-Caledônia, onde a única cidade, Numéa, e sua periferia abrigam dois terços da população do território, a história colonial e as relações tensas entre as comunidades impossibilitaram a emergência de uma identidade própria que permanece como um conceito vago e em construção. O crescimento da cidade, de forma descontínua, deixou - ou deve ter deixado - inúmeros espaços vazios, sem construção. Terras de costumes, squats, ou ainda nakamal, lugar de consumo do Kava, são (para o administrador) "novos" territórios de apropriação e/ou de evasão da cidade. São espaços de trocas e de tradições que inventam e impõem uma nova forma de relação com a cidade. O texto tenta fazer um balanço sobre o processo específico de transformação espacial e de mutação social no coração de uma cidade "branca" do Pacífico, a Grande Numéa.

Palavras-chave*: cultura, costumes, identidades, squats, nakamal, kava, territórios urbanos, cidade, Nova-Caledônia, Pacífico.*

RESUMEN :

ESPACIOS DE APROPIACIÓN O DE EVASIÓN DE LA CIUDAD EN EL PACÍFICO ? TIERRAS ANCESTRALES, SQUATS Y NAKAMALS

En las islas del Pacífico el nexo con la tierra, la identidad y la costumbre de compartir son elementos muy importantes y respetados. Nouméa y su periferia, la única ciudad de Nueva-Caledonia, acoge los dos tercios de la población; allí la historia colonial y las tensiones entre las diversas comunidades han impedido la emergencia de una identidad caledoniana, "identidad" que pervive como un vago concepto en construcción. El crecimiento discontinuo de la ciudad ha dejado, o ha debibo dejar, muchos espacios desurbanizados. Tierras ancestrales, squats, o incluso nakamal, lugar donde se consume kava, son (para el que decide y construye) "nuevos" territorios de apropiación y/o de evasión de la ciudad. Estos son espacios de intercambios y de tradiciones que se inventan y que imponen una nueva forma de relación con la ciudad. Este texto trata de hacer un balance sobre un proceso específico de transformación espacial y de mutación social en el corazón de una ciudad "blanca" del Pacífico; La Gran Nouméa.

Palabras claves : *cultura, costumbre, identidades, tierras ancestrales, squats, nakamal, kava, territorios urbanos, ciudad, Nouvelle-Caledonie, Pacífico.*

La croissance urbaine et la conquête de nouveaux territoires périurbains se heurtent parfois à des entités territoriales particulières et à des formes spatiales de préemption sociale originales et inattendues. Certaines d'entre elles forment des îlots non urbanisables, tandis que d'autres sont tout à la fois de nouvelles formes d'appropriation et d'évasion de la ville. Dans les îles et États du Pacifique insulaire, où 81% de la population vit en milieu urbain, les pressions des migrants sur la ville sont fortes, comme ailleurs dans le monde, mais les problématiques sont quelque peu différentes. Tandis que les mutations sociales, induites par les nouvelles formes de développement liées à l'accès instantané au

monde via les TIC, s'accélèrent et provoquent une demande croissante d'accès aux biens de consommation et à la propriété foncière conduisant à un individualisme à l'occidentale, des formes de résistance à l'urbanisme et à l'anonymat qui l'accompagne, semblent se renforcer et construire d'autres formes d'entités, voire d'identités territoriales. Ces lieux d'emprise sociale se créent et sont souvent sous-tendus par la possibilité d'emploi qu'offre la ville et l'existence de meilleures conditions de vie qu'en brousse, mais, dans le Pacifique, ils ont aussi pour corollaire, le besoin d'une affirmation identitaire et culturelle face aux changements. Ces formes se développent selon un apparent processus d'ouverture et de recherche d'une plus grande solidarité et d'une meilleure interculturalité. Sans entrer dans le domaine qui n'est pas le nôtre de la psychologie sociale, la construction de ces lieux et de ces territoires interpelle le géographe et l'aménageur car ils constituent des espaces sociaux informels que le décideur, maire ou président de région, a du mal à appréhender en raison du flou, et parfois même de la spiritualité, attachés à ces lieux. Ces « nouveaux » espaces sont perçus par les décideurs comme des contraintes d'aménagement du territoire, voire comme des formes de frein au développement territorial qu'il convient donc de tenter de décrypter.

Dans le Pacifique, et tout particulièrement en Mélanésie[2], où, d'une part, le lien à la terre est particulièrement fort puisque celle-ci fait directement partie de l'individu et que, d'autre part, les relations sociales suivent un « *Pacific way of life* » basé sur le respect et sur des formes traditionnelles d'échanges coutumiers, les liens à l'espace et au territoire sont pour les populations autochtones empreints de sens culturels particulièrement forts.

En Nouvelle-Calédonie, où le territoire a connu nombre de découpages et de formes d'appropriation territoriale décidés unilatéralement par le colonisateur depuis la prise de possession par les Français en 1853, celui-ci se caractérise aujourd'hui par une juxtaposition et une interpénétration d'espaces distincts en termes socioculturels, économiques ou, en termes de régime foncier. *Terres coutumières*, espaces laissés vacants puis « squattés », lieux urbains de rencontres multiculturelles, sont autant de formes spatiales qui échappent aux normes de « mise en valeur », au sens occidental du terme. Ces formes de conquête ou de résistance à la ville se retrouvent dans la plupart des agglomérations urbaines des pays mélanésiens comme à Port-Moresby, Suva, Port-Vila, ou encore Nouméa dont l'exemple est présenté ici.

Le développement de l'agglomération de Nouméa, qui est passé de 25 000 habitants dans les années cinquante à plus de 160 000 aujourd'hui, a laissé de nombreux espaces vierges de toute construction jusqu'aux années quatre-vingt-dix. Parmi ces terres libres de bâti urbain qui sont devenues des espaces d'enjeux de plus en plus forts, on trouve des *terres coutumières*, des friches et des terres domaniales progressivement investies par un habitat informel de *squats* tandis que, au sein même du tissu urbain, apparaissent des lieux et des espaces investis par une forme d'occupation sociale récente, les *nakamals*, ou lieux de consommation du *kava*.

C'est de ces lieux et territoires d'appropriation et de résistance à la ville, voire d'évasion, que traite ce texte qui tente de faire le point sur un processus spécifique de transformation spatiale et de mutation sociale au cœur d'une « ville blanche » du Pacifique.

1. - UNE HISTOIRE D'IDENTITÉ FLOUE

Résumer le rapport des peuples colonisés et colonisateurs, source de dissensions et de méfiance au long cours, n'est jamais simple. Dans le Pacifique ouest en général et en Nouvelle-Calédonie en particulier, croyances et modes de vie des populations mélanésiennes ont été bouleversés dès la première moitié du dix-neuvième siècle par les

[2] Papouasie-Nouvelle-Guinée – Irian Jaya ou Région indonésienne de Nouvelle-Guinée occidentale – Îles Salomon – Îles Fidji – Vanuatu – Nouvelle-Calédonie. La Mélanésie en tant que Région est rejetée par certains géographes et linguistes comme étant inappropriée, bien qu'elle soit reconnue comme « identitairement » pertinente et le terme couramment employé par les populations concernées. Elle reste une véritable région culturelle qui a ses racines dans l'antériorité d'installation des populations, dans les us et coutumes et dans la structuration de la société, différente de celle des Polynésiens et des Micronésiens.

missionnaires et leur œuvre d'évangélisation de ces « païens indigènes ». Par la suite, l'arrivée progressive des Européens dans cette île transformée en colonie pénitentiaire, puis l'immigration de colons venus prendre possession des terres, s'accompagnent d'une spoliation des terres des tribus autochtones, de leur déplacement et de leur cantonnement dans des réserves indigènes placées sous la tutelle de l'autorité coloniale. L'importation de main-d'œuvre asiatique, en vue d'exploiter les ressources minières (nickel) et de développer l'économie du territoire, constitue un apport (ou, du point de vue indigène, un déséquilibre) démographique supplémentaire (Graille, 2001).

La société pluriethnique, ainsi progressivement constituée, a toujours été marquée par de fortes dissensions et conflits entre Autochtones, installés depuis trois mille ans, et les nouveaux arrivants. Ces divergences ont eu pour effet de limiter le métissage sociologique (Bensa, 1995), et de maintenir des troubles sociaux et politiques durables, fondés sur la difficulté des rapports entre ethnie colonisatrice et ethnie colonisée[3]. Aujourd'hui les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie, ou Kanak[4], représentent 44% de la population totale, les Européens 34% (Caldoches, issus des bagnards et des colons, et Métropolitains), le reste de la population étant composée de 12% de Polynésiens du sud (dont les Wallisiens et Futuniens), de 1,4% de Vanuatais mélanésiens, de 4% d'Asiatiques (Indonésiens et Vietnamiens surtout) et de 3,6% d'autres origines.

Depuis les années 1970 les Kanak luttent pour une reconnaissance et une revalorisation de leur identité culturelle et de leur patrimoine. Dans le processus de reconnaissance progressive des droits des Autochtones on peut distinguer trois, voire quatre périodes : la première de 1970 à 1988 est politisée et militante et marquée d'affrontements ; la deuxième, pacifiste et plus consensuelle, commence en 1988, année de la signature des Accords de Matignon qui lancent un processus de reconnaissance institutionnelle du patrimoine autochtone en Nouvelle-Calédonie ; la troisième fait suite aux Accords de Nouméa de 1998 et à la loi organique de 1999 qui reconnaissent et affirment l'identité culturelle kanak, elle permet d'opérer un transfert progressif des compétences d'État au Territoire et de prévoir un referendum d'auto-détermination au bout des « quinze ou vingt ans » suivant ces Accords. En 2008, s'est peut-être ouverte une quatrième phase. En effet, le lancement d'une vaste consultation sur l'avenir du territoire, à l'horizon 2025, pour mettre en place un Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD) durable, prévoyant entre autre un rééquilibrage économique et social entre les trois provinces, marque sans doute un nouveau tournant historique par la recherche d'une destinée, voire, si possible à terme, d'une identité calédonienne communes entre toutes les ethnies en présence. Lors des travaux de préparation du SAD, le groupe en charge de la réflexion sur « Développement, culture et valeurs identitaires » s'est heurté à la difficulté de définir les identités (GNC, 2009b). Il lui a été très difficile de choisir un terme qui prenne en compte la spécificité des personnes implantées sur le territoire depuis une ou plusieurs générations. Le terme « Européen » n'a pu être retenu car ne tenant pas compte des Autochtones kanak et des autres ethnies (Javanais, Arabe…). Le terme « Caldoche », seul capable de différencier l'Européen né en Nouvelle-Calédonie du Métropolitain, revendiqué notamment par les jeunes générations, n'a pas non plus été retenu car jugé trop péjoratif par certains. Le choix a donc été d'adopter le terme de « Calédonien », jugé plus consensuel, mais pourtant difficilement accepté par une grande partie de la communauté kanak dont la branche indépendantiste parle même de Kanaky, en place de Nouvelle-Calédonie, pour désigner le « pays ».

Dans ce contexte historique chargé, la coexistence ancienne et les pratiques communes ne suffisent pas à susciter l'émergence d'une communauté unie et d'une identité commune. L'appartenance au pays suppose aussi l'affirmation de valeurs partagées et la référence à une même histoire fondatrice et à un territoire, en prenant garde qu'il n'y ait à terme uniformisation et dilution des identités communautaires.

---

[3] La fin du dix-neuvième et le début du vingtième siècle sont marqués par des insurrections menées contre la domination coloniale, en particulier les révoltes de 1878 et 1917.

[4] Mot invariable

Au total, l'identité des différentes communautés est individuellement forte, mais l'identité calédonienne reste floue et loin d'être commune. La complexité de la croissance urbaine en traduit l'histoire et les caractéristiques.

2. - CROISSANCE URBAINE ET FONCIER

En Nouvelle-Calédonie, l'agglomération du Grand Nouméa qui comprend les quatre communes de Nouméa, Dumbéa, Païta et Mont-Dore, concentre, au dernier recensement de 2009, 163 723 habitants, soit près de 90 % (89,46 %) de la population de la Province Sud et les deux tiers (66,67 %) de celle de la Nouvelle-Calédonie (245 580 habitants). Limitée par le lagon et contrainte par un relief accidenté qui peut lui conférer le nom de « ville aux cent collines » (Jost, 1997), l'urbanisation de la péninsule de Nouméa est caractérisé par une croissance en taches discontinues qui a laissé des terres domaniales en réserve ou a dû éviter d'autres terres, apparemment vacantes, mais relevant de réserves foncières kanak (fig. 1 et 4).

Fig. 1 : Évolution des surfaces bâties de la commune de Nouméa : 1978 = 2 400 hectares, 2007 = 3 715 hectares soit 75,8% du territoire communal de 4 900 hectares. (SCAN, 2008)

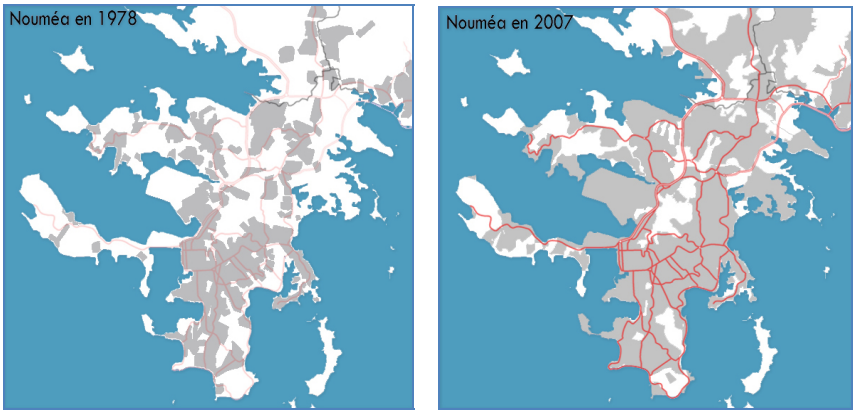

Pour comparaison, les surfaces urbanisées en 2007 dans les trois communes périphériques de Nouméa sont :

- Païta : 3 220 ha soit 4,6% du territoire communal
- Dumbéa : 1 720 ha soit 6,7% du territoire communal
- Mont-Dore : 2 910 ha soit 4,3% du territoire communal

Au total, le territoire de l'agglomération du Grand Nouméa est urbanisé à 6,9% (11 545 ha) ce qui est faible, mais s'explique par la grande superficie des territoires des communes périphériques et par l'importance des reliefs montagneux qui limitent les possibilités d'urbanisation. En Nouvelle-Calédonie, coexistent trois types d'espaces et trois régimes fonciers.

La population calédonienne se répartit en trois types d'espaces sociaux et culturels :

- l'espace tribal ou petits villages de tribus kanak, qui abrite plus du quart de la population et correspond plus ou moins aux anciennes réserves dans lesquelles les colons ont cantonné les Kanak, où l'économie demeure peu monétarisée et la part de l'autoconsommation encore importante,
- les villages et les bourgs de brousse, possédant infrastructures de santé, d'éducation et petits commerces, où la population se partage entre Caldoches, fonctionnaires métropolitains et Kanak. En dehors du Grand Nouméa et des îles,

le plus grand bourg de brousse est Koné sur la côte ouest qui ne compte que 5 199 habitants.

- le Grand Nouméa, pôle citadin multiculturel où se concentre presque toute l'activité économique, joue un rôle d'attracteur. Le Grand Nouméa passe ainsi de 60 % de la population calédonienne en 1996 à 66,67 % en 2009.

On retrouve cette différenciation spatiale sur le plan foncier, car coexistent aussi trois types de régimes (fig. 2) :

- les *terres coutumières* dont une partie correspond aux réserves autochtones issues du cantonnement obligatoire de tous les Kanak du dix-neuvième siècle à la moitié du vingtième siècle et une autre provient de la réforme foncière des années 1980 et de la réattribution de terres aux tribus kanak
- les terres domaniales ou publiques appartenant à l'État français, au Territoire, aux Provinces ou aux Communes, ces dernières étant déterminantes de l'évolution de l'aménagement du territoire et de la distribution de la population.
- les terres privées, possédées dans leur grande majorité par des mineurs et des éleveurs sur la côte Ouest.

Fig. 2 : Répartition des régimes fonciers par commune (GNC, 2009. Atlas cartographique. Nouvelle-Calédonie 2025)

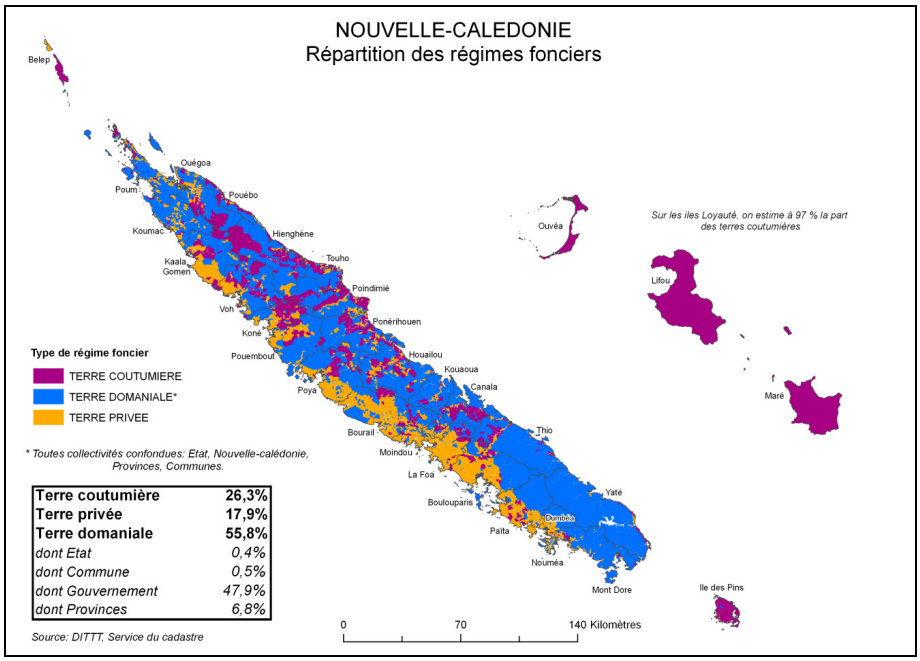

A la veille de la réforme foncière lancée en 1978, la pression foncière était très forte dans les réserves autochtones car leurs superficies avaient été réduites, jusqu'au milieu du vingtième siècle, au bénéfice du domaine foncier des Européens.

Pour l'agglomération du Grand Nouméa, la répartition des terres s'établit de la manière indiquée sur les figures 3 et 4.

Fig. 3 : Répartition des types de régime foncier dans le Grand Nouméa (en %) (C. Jost, à partir des chiffres de Leclercq, 2007)

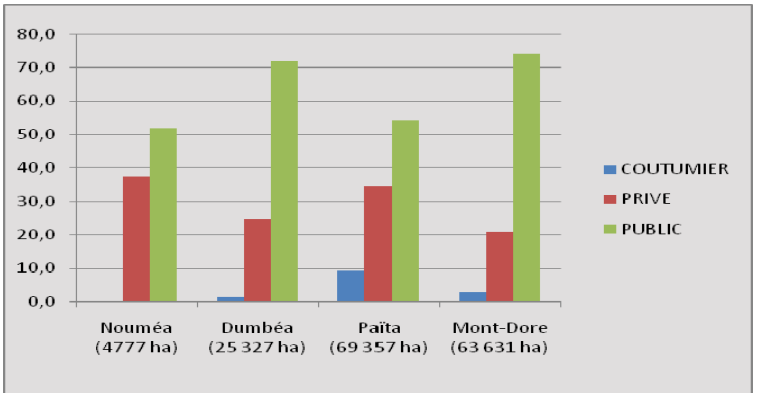

Fig. 4 : Répartition des types de terres dans l'agglomération du Grand Nouméa (GNC, 2009a)

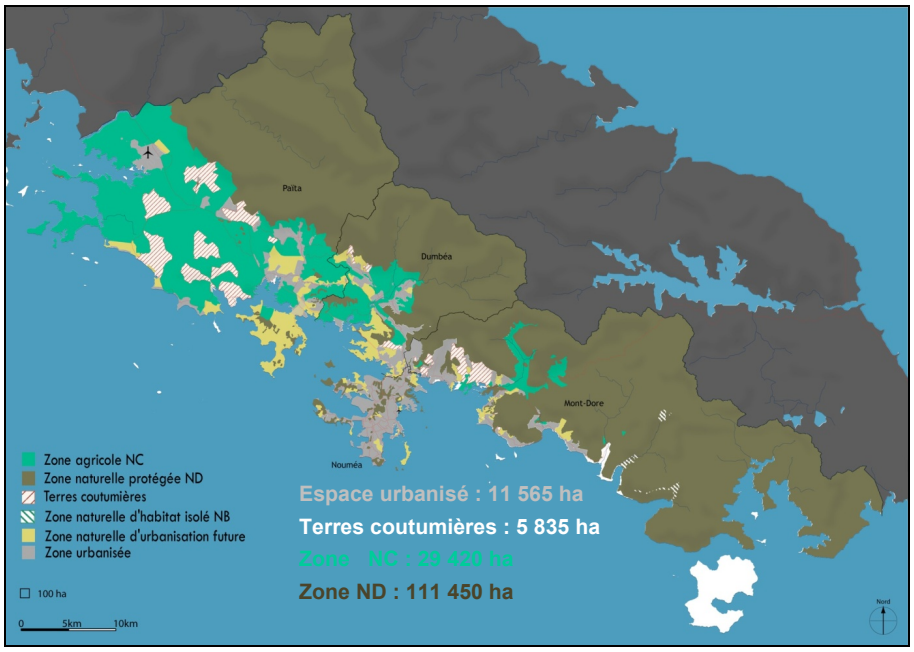

La surface de l'espace urbanisé du Grand Nouméa, calculée par l'addition des zones U inscrites dans les PUD des communes, représente 7% du territoire de l'agglomération, soit 11 575 hectares. Les espaces consacrés à l'habitat (zones UA, UB, UR) occupent les deux tiers de cette superficie soit 7 610 hectares, contre 3 955 hectares consacrés aux activités et aux équipements. Les *terres coutumières* ne sont pas comprises dans le calcul

de l'espace urbanisé du fait de leur statut particulier et de leur faible taux d'urbanisation (Leclercq, 2007). Sur le Grand Nouméa, si ces *terres coutumières* restent limitées à 5 835 hectares soit 3,5% de la zone, elles représentent tout de même des espaces de vie avec une empreinte spatiale importante et sont des enclaves qui limitent le développement de la ville ou qui impliquent de penser la ville autrement.

3. - *TERRES COUTUMIÈRES*

La loi organique de 1999 dispose que « *Sont régis par la coutume les terres coutumières et les biens qui y sont situés appartenant aux personnes ayant le statut civil coutumier. Elles sont constituées des réserves, des terres attribuées aux groupements de droit particulier local et des terres qui ont été ou sont attribuées par les collectivités territoriales ou les établissements publics fonciers, pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre. Elles incluent les immeubles domaniaux cédés aux propriétaires coutumiers. Elles sont inaliénables, incessibles, incommutables et insaisissables* ». Ce sont là les « 4 i », qui traduisent le fait que ces terres ne peuvent être ni vendues, ni cédées, ni saisies, ni touchées par une prescription.

Chez les Kanak, le lien à la terre est sacralisé. Les personnes ne sont pas individuellement propriétaires, mais chaque homme, comme chaque femme, est lié à une terre qui matérialise l'histoire généalogique et l'origine du groupe. Ces éléments sont symbolisés par l'environnement naturel, la division de l'espace, la toponymie. Par delà ces traits culturels, le lien inaliénable à la terre symbolise également l'unité du peuple kanak et son droit à la souveraineté en Nouvelle-Calédonie.

Le terme *terre* prend ainsi plusieurs sens. Elle est :

- terre nourricière, car elle est le substrat générateur de ressources alimentaires par l'agriculture, l'élevage, la chasse ;
- terre cadre et lieu de vie, support de l'habitat et des villages ;
- terre sacrée en tant que lien aux ancêtres ;
- terre d'identité, car faisant partie intégrale, comme l'eau, du corps humain de l'individu qui y puise son identité et son appartenance à un clan, à un groupe.

Au travers du concept de terre, l'individu kanak et son clan s'identifient aussi à l'igname, ce tubercule qui est l'aliment de base, symbolique du groupe dans toute la Mélanésie. Il est le corps social qui, d'année en année, se perpétue et se survit à lui-même par bouturage. Comme pour l'igname, les membres du clan sont comme les clones d'un même individu. C'est ce qui les rend identiques et équivalents les uns aux autres. C'est ce qui fonde leur égalité. C'est l'igname qui rythme la vie des tribus par son calendrier. Aujourd'hui, malgré le développement du travail salarié et de l'économie marchande, l'igname tient toujours une place importante dans la coutume. Ainsi, pour être reconnus au niveau coutumier, tous doivent participer à la coutume en produisant et en offrant au moment des cérémonies, des ignames.

Ceci explique que conserver le lien à la terre et avoir son champ d'igname reste essentiel pour les Kanak dans le monde contemporain et, ainsi, dans la ville.

4. - LES *SQUATS*[5] : TERRITOIRES DE RECONQUÊTE ET D'APPROPRIATION DE LA VILLE

La grande extension du territoire (19 058 km²), comparé aux autres archipels, son retard en équipements, les inégalités de développement et de partage des richesses qui engendrent la recherche d'emploi et le rapprochement des familles, sont les principaux facteurs d'alimentation de l'exode rurale vers Nouméa, « la ville blanche ». La croissance rapide et mal maîtrisée du Grand Nouméa a pour conséquences un manque de logements endémique, les déséquilibres sociaux qui s'ensuivent et le développement de l'habitat précaire en *squats*. Il faut aussi rappeler que la libre installation des Kanak dans la ville de Nouméa n'a été possible qu'après la suppression du *code de l'indigénat* en 1946.

Les nombreux espaces vacants ont été investis, à partir des années soixante-dix surtout (Dussy, 2005), par des migrants villageois kanak en recherche d'emploi à la ville et au besoin de terres libres pour pouvoir pratiquer une petite agriculture afin de reproduire les conditions de vie du village ou de la tribu, notamment la production d'ignames si précieux pour les échanges coutumiers. Le besoin de pratiquer l'agriculture est à l'origine de l'aménagement des parcelles vivrières dans la ville est donc une première cause de l'apparition et du développement des *squats*. Une autre en est la pénurie ou l'inadéquation des logements urbains (Dussy, 2005), déterminante pour expliquer la migration de certaines familles des quartiers formels vers les zones d'habitat spontané toutes proches. A partir des années 1990, la mise en culture préalable à l'installation n'est plus de rigueur et on assiste à des arrivées et à des constructions immédiates de cabanes près des autres *squatteurs* généralement de la même communauté.

D'autres raisons de réinvestissement de la ville, plus « coutumières », apparaissent à l'étude de l'histoire de la communauté kanak. Les mythes de référence du mouvement *Kambwa Wé Tcho*, la « dynastie du Sud », révéleraient la division de l'espace de l'actuel Nouméa et de sa proche périphérie en dix territoires, relevant de dix tribus respectives. Les membres actuels de cette dynastie sont les descendants du grand chef Kuindo, et leur chef, à qui sont d'ailleurs portés les dons coutumiers des *squatteurs*, commande la tribu du col des Pirogues, à vingt kilomètres au nord de Nouméa. Il est intéressant de noter qu'à l'exception du squat du quartier urbain de Montravel, les territoires attribués à ces anciennes tribus correspondent très précisément aux sites actuels des *squats*. De fait, la principale revendication de la dynastie du Sud porte sur la restitution non pas de terrains bâtis dans la ville, mais, plus précisément, de terres non bâties de Nouméa qui correspondent dans le mythe aux territoires actuels des *squats* (Dussy, 1996).

Un autre clan, qui revendique également des droits sur le territoire de Nouméa, déplore l'installation spontanée de la population océanienne sur son territoire traditionnel, où elle n'a été ni invitée à venir, ni coutumièrement accueillie : pour lui, le « geste » coutumier effectué par les *squatteurs* est nul, puisque le don est transmis à des « usurpateurs ». La réforme foncière entreprise à partir de1978 visait à une harmonisation de la répartition de l'espace foncier calédonien. Ce n'est peut-être pas un hasard si les premiers *squats* sont apparus peu après le début de cette réforme.

En Nouvelle-Calédonie, bien que les différents acteurs déclarent aujourd'hui bien connaître les zones de *squats*, la correspondance de ces zones avec les secteurs de recensement de la population de l'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Économiques) doit être entreprise.

En 1995, D. Dussy, dans sa thèse, dénombrait « entre 5000 et 7000 personnes vivant en squat dans la commune de Nouméa et dans sa proche périphérie ». Ces chiffres très approximatifs correspondaient à environ 7% de la population de la commune de Nouméa qui comptait alors 65 000 habitants.

[5] Le squat (de l'anglais « s'accroupir ») est l'action de s'installer illégalement dans un lieu inoccupé ; par extension, il s'agit aussi du lieu ainsi occupé. Le squat est un donc un habitat spontané et précaire qui se situe sur un terrain privé ou public et pour lequel les occupants sont sans droit ni titre. Plus couramment, c'est un regroupement de cabanes sur un lieu donné.

Le recensement de 2004 a, quant à lui, pris en compte deux notions : celle « d'habitat précaire » et celle « d'habitat insalubre ». L'ISEE a établi une cartographie par îlot de recensement contenant au moins cinq cabanes, habitats insalubres ou précaires.
En 2006, l'étude sur le recensement des *squats* dans l'agglomération du Grand Nouméa, réalisée par l'institut Taylor Nelson Sofres pour le compte de la Province Sud et actualisée en novembre 2008 (Province Sud, 2008) a superposé la carte de l'ISEE à celle des zones de *squats* connus des acteurs. Plusieurs cas se sont présentés :

- un recouvrement total entre la zone de squat et l'îlot ;
- un îlot de cinq cabanes ou plus, mais non cartographié comme squat ;
- une zone cartographiée et reconnue comme squat, mais non identifiée par l'ISEE.

Les deux derniers cas ont conduit à une mise à jour des plans de *squats* et à une identification, à une confirmation, du critère d'habitat insalubre ou précaire des cabanes isolées ou en petit groupement. Certaines zones ont été exclues car formellement identifiées comme étant des cabanes construites par des personnes privées sur du foncier leur appartenant. D'autres ont été vérifiées sur site. Le troisième cas relève plus d'un boycott du recensement.

Cette étude a établi à 8 148 le nombre de personnes vivant dans 1 553 cabanes dans les *squats*. A la population permanente de 6080 personnes ou 1 860 ménages, sont ajoutées les personnes hébergées. Elles représentent 34 % des permanents, soit 2 068 personnes (-180 par rapport à 2006) (fig. 5). 60 % d'entre elles habitaient auparavant en tribu (Province Sud, 2008). Représentant environ 6 % de la population totale de l'agglomération, la proportion est en baisse, même si le nombre total augmente.

Les raisons du développement de l'habitat en squat sont multiples et relèvent de causes économiques et/ou sociales, mais certaines ont aussi une connotation politique.

Ainsi, dans la communauté kanak, deux grandes conceptions, correspondant à deux tendances politiques, s'affrontent quant à la légitimité des *squats* de Nouméa. Un premier groupe, apparenté à la mouvance haute indépendantiste, ambitionne de redonner au sud-ouest de la Grande Terre son identité précoloniale en s'appuyant sur la mythologie. Ce discours qui appuie la revendication sur une idéologie coutumière, réclame la rétrocession d'un espace foncier urbain. Le second groupe coutumier, évoqué ci-dessus, plus proche de la mouvance loyaliste, s'affirme comme le propriétaire légitime du territoire de Nouméa, mais ne le revendique que de façon symbolique. Ce groupe s'oppose au développement des *squats*, dont les habitants seraient dépourvus de toute légitimité foncière. Les *squatteurs* usent de ces deux tendances selon leur appartenance ou non à l'un ou l'autre groupe.

Les motivations des habitants des *squats* sont aussi économiques, financières et sociales : L'étude de 2008 a montré que 26 % des personnes interrogées sont venues dans l'espoir de trouver un emploi, 20% à cause de problèmes financiers ou d'expulsions, 11 % pour le rapprochement familial, 20% pour l'espace, la terre cultivable, la proximité de la mer ressource d'appoint par la pêche que procure le squat généralement situé à proximité de la côte, 12 % par recherche de meilleures conditions de vie (Province sud, 2008). Ces installations s'accompagnent de la reproduction des conditions et des relations qui existent au village. Les communautés que l'on rencontre dans les *squats* sont pour moitié des Kanak, pour un tiers des Wallisiens et des Futuniens, et pour le reste, essentiellement des Vanuatais et des Tahitiens. Or ce sont les Kanak qui (ré) investissent progressivement la ville, depuis l'abolition du *code de l'indigénat*.

Parfois les *squatteurs* sont d'anciens occupants de logements collectifs de la ville pour un habitat mieux adapté à leur mode de vie et s'installent en squat. Il arrive aussi que certains quittent une maison individuelle dont ils ne peuvent plus payer le loyer et s'installent dans le *squatt* voisin, conservant même de bonnes relations avec leurs anciens voisins et bénéficiant ainsi d'aide comme un accès à l'eau.

Ces *squats*, dont la présence est très controversée, sont venus contrarier l'identité fondatrice de la ville blanche en y introduisant des touches éparses « d'Océanité ». C'est ainsi une véritable pratique parallèle de la ville par les Océaniens qui apparaît et remet en question la « ville blanche ». Mais il existe une autre forme d'appropriation de nouveaux espaces de la ville, celle des lieux de consommation du *kava*, les *nakamals*.

Fig. 5 : Population des *squats* du Grand Nouméa en 2008. (Province Sud, 2008)

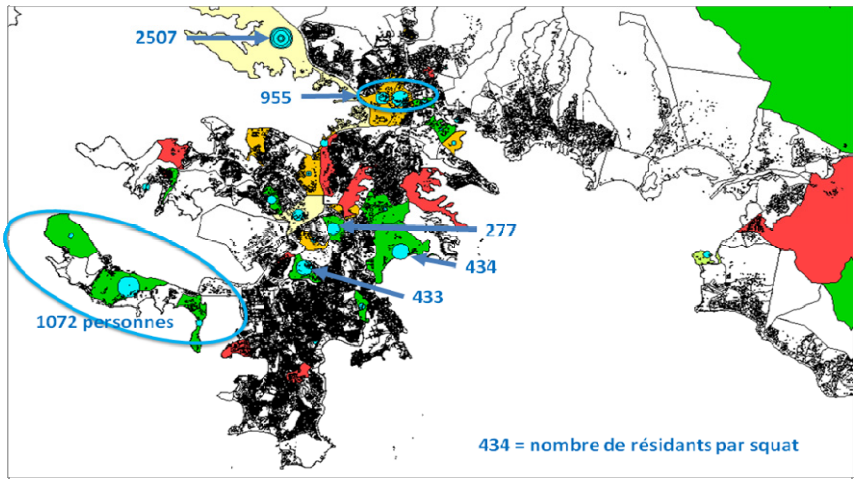

5. - *NAKAMALS*, BARS À *KAVA*, LIEUX D'APPROPRIATION OU D'ÉVASION DE LA VILLE BLANCHE ?

Si dans toutes les îles mélanésiennes d'Océanie, l'igname est la plante qui fait le lien entre les groupes, dans quasiment l'ensemble des îles du Pacifique, une autre plante sert (là où les missionnaires n'ont pas réussi à supprimer cette pratique « païenne », comme en Polynésie française), de lien entre les hommes et les ancêtres : c'est le *kava*.

Pour se rapprocher des esprits ancestraux, les hommes ont, partout de par le monde, été en quête de substances dont les pouvoirs psychotropes provoquent un état de communication et de réceptivité. Cette consommation est souvent très ritualisée et même si elle n'est pas toujours collective, elle s'appuie sur le groupe social auquel elle sert de référence.

Du Vanuatu à Wallis en passant par Fidji, des îles Tonga aux Marquises, le *kava* occupe une place fondamentale dans les sociétés océaniennes. Ses significations, sa préparation, les rituels qui l'entourent varient selon les îles, mais, si cette boisson si particulière, extraite des racines d'un poivrier, *Piper methysticum*, est consommée sur presque toutes les îles du Pacifique, sa pratique et sa symbolique la plus forte viennent du Vanuatu, archipel voisin de la Nouvelle-Calédonie. C'est de là que proviennent les variétés les plus nombreuses (plus de quatre-vingt) et les plus puissantes. Élément essentiel de la vie coutumière depuis des temps très anciens, le *kava* y est devenu symbole identitaire.

Traditionnellement, au Vanuatu, le *Nakamal* est le lieu de rencontre des hommes de plusieurs hameaux (constitués de familles étendues), une sorte de maison commune où ils se réunissent le soir, et boivent le *kava*. Ce moment est celui où, dans de nombreuses îles, les hommes préparent, les uns pour les autres, le cérémonial du *kava*, racines qu'ils mâchent ou broient et auxquelles ils mêlent ensuite de l'eau pour obtenir un breuvage aux propriétés narcotiques. L'essentiel n'est pas tant de boire, que d'être ensemble et, éventuellement, de parler des problèmes de la journée et de transmettre les traditions, contes et légendes de la tribu. « Le *Nakamal* est un lieu social et politique, le centre du groupe de résidence locale et le symbole de son existence. Il existe autant de *Nakamals* qu'il existe d'aires culturelles » (Bonnemaison, 1996).

Fig. 6 : Le *Kava*.

À gauche, plant de *kava* ou *Piper Methysticum* (Futuna, territoire français de Wallis-et-Futuna). À droite, racine de *kava* préparée pour le « geste coutumier ». Seules les racines des plants de cinq ans d'âge sont utilisées pour la préparation du *kava*.

Bar à *kava,* ou *nakamal,* dans une baraque du squat de Nouville à Nouméa. Dans ces bars à *kava* de Nouméa ou Port-Vila, ouverts à tous, les femmes peuvent consommer des *shells* de *kava*.

(Photos : C. Jost)

Ce n'est qu'à partir de 1994 que l'on peut véritablement parler de « pénétration » des *nakamals* dans la capitale calédonienne. Parallèlement à l'ouverture de petits bars à *kava*, localisés dans les quartiers populaires de la périphérie et dans les *squats* de la ville en pleine extension (Dussy, 1997), on assiste à l'émergence de *nakamals* de grande taille, fréquentés par une clientèle d'origine plutôt européenne, et situés sur les principaux axes routiers de Nouméa, jusqu'au cœur de la ville lorsque les disponibilités foncières l'autorisent. Fin 1994, il y avait seize bars à *kava* à Nouméa, sept dans les communes limitrophes, quatre en province nord et deux à Lifou. Trois ans plus tard, leur nombre est de trente dans le grand Nouméa et de trente cinq sur l'ensemble du Territoire. En 2000, on recensait plus de deux cent cinquante *nakamals* et, en 2006, ils sont plus de trois cent. On les trouve pour la plupart dans les *squats* qui en abritent plusieurs, mais aussi sur un terrain vague à proximité immédiate d'un complexe résidentiel comme sur l'Anse Vata à Nouméa,

haut lieu du tourisme et des résidences de luxe ; on en rencontre beaucoup dans le quartier semi-industriel de Ducos, les travailleurs viennent s'y détendre le soir, car traditionnellement ils ne sont ouverts que de 17h à 20h. On en trouve dans des jardins de particuliers, dans des garages, au bord de la voie express, ou encore dans le squat du domaine privé Tuband, en plein cœur des « quartiers sud », résidentiels.

D'où vient l'engouement pour ce breuvage au goût plutôt mauvais de terre et de poivre ? En Nouvelle-Calédonie, plus que des lieux de consommation d'une boisson, les *nakamals* ou bars à *kava* sont des lieux de rencontre, des espaces hors du temps qui permettent l'évasion de la ville. Ils sont, hors du rythme et de la respiration de la ville, des lieux qui prennent vie en fin de journée de labeur, quand les esprits s'apaisent, aspirent au repos et sont ouverts pour l'échange et le partage. Endroits très calmes où l'on parle à voix basse, souvent signalés comme « lieux de méditation » où alcool et cannabis sont prohibés, ce sont des lieux d'apaisement des tensions de la société moderne, des espaces voués à l'échange où toutes les communautés se côtoient, ce qui n'est pas le cas dans la ville blanche formelle.

Les *nakamals* sont aussi des lieux de rencontres intergénérationnels et surtout de personnes de toutes les couches de la société. Il n'est pas rare de voir, garés devant le *nakamal*, un 4x4 d'ambassade ou de grande société à côté d'un vélo et, à l'intérieur, assis sur une même planche ou sur deux rondins près d'un feu sous le banian, un cadre européen, un manœuvre wallisien ou un étudiant kanak discutant ensemble et s'offrant des *shells* à tour de rôle.

Les jeunes y trouvent aussi un espace d'évasion, de marginalité, que la ville et ses urbanistes n'ont pas construit, n'ont pas prévu, qui est en marge de la loi sur le plan spatial et sur le plan social. Il est un lieu où l'on peut avoir le sentiment et le plaisir de braver un interdit, même si tout est parfaitement légal puisque le *kava* n'est pas une drogue. Certains tenanciers de bar à *kava* organisent même des *nakamals* mobiles improvisés un soir sur un bout de plage de la ville, un autre soir sur un site panoramique, l'information du lieu se transmettant à la dernière minute par téléphone portable par les « initiés », les amis, ou de bouche à oreille, ce qui relève encore le caractère insolite de ces rencontres.

La perception différentielle de l'espace et du rapport à la terre par les différentes communautés en présence, la recherche d'une nouvelle perception de l'Autre, la quête de partage dans un contexte de mondialisation inquiétant, et la conquête territoriale urbaine (consciente ou inconsciente) même à une échelle locale, et, pour les tenanciers de bar, la recherche de profit dans un environnement de tradition à faible coût d'infrastructure, sont les raisons les plus pertinentes expliquant le développement si rapide de ces établissements . Les autorités demeurent perplexes, voire inquiètes, par la multiplication de ces lieux de rassemblement, car elles ne disposent pas de véritable moyen légal d'interdiction ou de contrôle, hormis la surveillance de la bonne application des normes d'hygiène, puisque il ne s'agit ni de drogue, ni d'alcool, et qu'une simple licence de « bar à thé » suffit pour avoir pignon sur rue.

7. - QUEL DEVENIR POUR CES « NOUVEAUX » TERRITOIRES D'APPROPRIATION DE LA VILLE ?

Si à Nouméa, l'habitat informel représente environ 5% des surfaces bâties de la ville, à Port-Vila, au Vanuatu, il dépasse aujourd'hui 10% de cette ville de 40 000 habitants. Pour comparaison, à Fidji, 120 000 personnes, soit plus de 15% de la population totale des îles Fidji vivent dans des *squats* en 2009. Selon la ministre fidjienne des affaires sociales, Jiko Luveni, qui cite des projections officielles, la population de *squatteurs* autour de la seule ville de Suva, et en particulier dans le couloir long d'une quinzaine de kilomètres qui sépare la capitale de la petite ville de Nausori (où se trouve l'aéroport de Suva), pourrait atteindre les 100 000 personnes dès 2010 (Flash d'Océanie, 2010). L'agglomération de Suva comptait 172 400 habitants au recensement de 2007... Un projet de construction de logements sociaux est actuellement en cours, sur financement chinois, mais il reste à finaliser.

A Nouméa, bien que le discours officiel annonce régulièrement la suppression des *squats* et la réduction des *nakamals*, ceux-ci se maintiennent. Dans les *squats* les autorités concluent des accords avec les *squatteurs* qui s'engagent à limiter le développement des cabanes en échange d'une amélioration de leurs conditions de vie (apport d'eau ou d'électricité). C'est ainsi que certains *squats* atteignent un équilibre et cessent effectivement de se développer. La logique combinée de l'accroissement démographique rapide des populations océaniennes, de la saturation du marché immobilier de Nouméa et de son inadéquation pour celles-ci, laisse cependant toujours place à l'apparition de nouveaux *squats*. Le squat, qui se distingue des bidonvilles par de meilleures conditions d'équipements, de qualité de bâti, d'hygiène, de salubrité, de scolarisation, etc., participe de la construction d'un modèle d'économie alternative. Pour une grande majorité de *squatteurs*, l'occupation s'inscrit donc dans un parcours résidentiel marqué temporairement par la précarité, souvent choisi pour ses avantages de liberté, d'absence d'imposition, la possibilité de regroupement familial ou communautaire. C'est pourquoi de nombreux *squats* prévoient un espace explicitement dédié à l'hébergement des gens de passage : le *sleep'in*.

Qu'en est-il de l'avenir des *terres coutumières* ? « Peut-on considérer les *terres coutumières* comme des espaces pouvant évoluer et faire partie intégrante d'un schéma de développement de l'agglomération ? ». Cette question posée lors de la rencontre des acteurs pour préparer le Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2025 est restée sans réponse (GNC, 2009). C'est dire la difficulté à appréhender et à projeter ces territoires dans l'avenir pour les décideurs. La raréfaction de grandes emprises disponibles à Nouméa entraîne un report de tous les programmes d'envergure sur les communes voisines, la ville-centre ne connaissant que des opérations immobilières ponctuelles à l'exception de la ZAC Ferry et du projet Village olympique / universités. En revanche, les communes périphériques de Païta, Dumbéa et Mont-Dore se sont engagées dans de nombreux programmes : construction de lotissements résidentiels, projets urbains visant à créer pour les communes de nouvelles centralités regroupant logements (principalement collectifs), activités et équipements. Il s'agit également du centre urbain de Koutio et du projet Dumbéa-sur-mer à Dumbéa, du centre urbain de Boulari à Mont-Dore ; projets ayant une vocation économique avant tout, avec des installations industrielles, artisanales et commerciales (ZICO de Païta) et comportant parfois un programme résidentiel (ZAC Panda à Dumbéa, Extension ZA Tontouta) (Province Sud, 2008).

Quant aux *terres coutumières* en périphérie du Grand Nouméa, leur « mise en valeur » est jugée « très progressive » (GNC, 2009). Elle prend essentiellement trois formes :

- le prolongement de l'activité agricole vivrière des terres de la tribu ;
- l'habitat, pour desserrer l'espace de la tribu, se réinstaller sur les sites ancestraux, se désenclaver. Les projets d'habitat posent un certain nombre de problèmes techniques et financiers aux promoteurs et aux collectivités, en particulier aux communes, pour ce qui concerne la viabilisation des sites d'installation éventuelle ;
- l'insertion dans l'économie agricole marchande, notamment par l'élevage bovin, l'arboriculture, les productions maraîchères ou de tubercules ;

Ce dernier usage pourrait en effet être renforcé tant les besoins d'approvisionnement de la ville sont grands et les surfaces actuelles de production faibles, engendrant le prix élevé des produits maraîchers ; l'horticulture trouverait sans doute écho auprès des tribus en charge de ces terres. Une autre utilisation pourrait passer par la mise en valeur sous forme de zones de loisirs et d'échanges interculturels adaptés et acceptables par toutes les communautés ou encore de zones vertes et/ou de village éco-culturel océanien parcourus de chemins coutumiers acceptant visiteurs contre geste coutumier ou droits d'entrée.

En résumé, les trois entités socio-spatiales se ressemblent par leurs formes de préemption de la ville, passive, car antérieures à la ville pour les *terres coutumières*, active, car récente et en augmentation pour les *squats* et les *nakamals*, Elles sortent radicalement des schémas classiques d'aménagement urbain et obligent les aménageurs à composer, voire à inventer de nouvelles formes d'organisation et de développement de la ville. Encore faut-il que ceux-ci acceptent de remettre en cause les schémas occidentaux

d'aménagement urbain. Or la vocation prédéfinie et parfois déjà programmée de ces espaces conduit à leur transformation et leur intégration progressive dans le tissu moderne de la ville. Le relogement des *squatteurs* qui acceptent le transfert ne se fait-il pas déjà vers de nouveaux lotissements d'habitat social situés « là où il y a de l'espace », en périphérie, loin du centre et des quartiers résidentiels ?

On peut également distinguer des nuances de dimension temporelle et de fonctions de ces territoires « nouveaux » pour le décideur qui doit les gérer. Ils se différencient par leur ancrage dans l'histoire, millénaire et centenaire pour les *terres coutumières* et les terres réattribuées, décadaire pour les *squats* et les *nakamals*. Ils se distinguent en termes d'échelles et en termes de fonctions, détournées ou réattribuées, selon les positions.

En clin d'œil, on peut considérer les *terres coutumières* en au moins trois dimensions, une dimension spirituelle de terres des ancêtres, une dimension économique et spatiale de terres d'appoint et de ressources complémentaires, une dimension patrimoniale de terre d'identité ; les *squats* seraient en deux dimensions, territoires appropriés de résidence communautaire et territoire économique d'agriculture urbaine ; les *nakamals* en une dimension, soit un « spot », un lieu social d'échanges « multi-scalaires », lieu de détente, d'évasion, hérité de tradition coutumière et adapté (tab. 1).

Les transformations territoriales ne sont-elles pas subordonnées aux facteurs spécifiques du milieu socioculturel et du foncier sur lequel elles s'opèrent ?

Tab. 1 : Spécificités « dimensionnelles » des *terres coutumières*, *squats* et *nakamals*

	Espace Échelle	***Foncier***	***Dimension***	***Vocation selon le modèle occidental de développement urbain***	***Rôles et fonctions effectives***
Terres coutumières	Zone	Terres coutumières	**3D**	Réserves indigènes Urbanisation	1. Spirituelle (terre des ancêtres) 2. Économique (terres d'appoint, agriculture urbaine) 3. Patrimoniale (terres d'identité)
Squats	Secteur	Terres domaniales diverse (province, communes, etc.) et Terres coutumières	**2D**	Terres vacantes, friches Urbanisation	1. Résidentielle (habitat) 2. Économie villageoise (agriculture urbaine) 3. Socioculturelle, regroupement communautaire
Nakamal ou Bars à kava	Lieu, « spot »	Terres domaniales communales et terres privées	**1D**	Lieux en attente d'aménagement (terrain vague, marges urbaines) Lieux détournés de leur fonction originelle (garage, jardin privé)	1. Socioculturel 2. Rencontre et échanges de la diversité, chemin initiatique 3. Appropriation collective de l'espace urbain

CONCLUSION

De la terre coutumière héritée et revendiquée au sein de l'agglomération urbaine, aux *squats*, nouveaux villages dans la ville, et aux *nakamals*, espaces mythiques, importés et adaptés, l'appropriation de la ville dans le Pacifique et plus particulièrement de Nouméa, prend des formes et des visages multiples. Ces espaces ont pourtant bien des points communs. Ils peuvent être vus comme des formes de conquête et de réinvestissement de territoires autrefois objets de spoliation , comme des territoires de marges où l'urbanisme n'a pas prise et où s'inventent de nouveaux rapports à la ville, ou comme des espaces hors du temps, de l'histoire, hors du monde actuel où l'on retrouve, qui les ancêtres, qui les liens à la terre, qui l'esprit de partage. Ces espaces, anciens et nouveaux à la fois, qui prennent

vie et forment territoire aujourd'hui, se matérialisent à différentes niveaux et à différentes échelles de la ville : celui de l'agglomération ou du kilomètre carré, celui des quartiers ou de l'hectare, celui des lieux de rencontre à l'échelle de l'are :

- la terre coutumière aux fonctions hors des concepts de nécessaire « mise en valeur » à l'occidentale, apparaît pour les uns, comme un frein, une contrainte au développement urbain, quand il est pour les autres un espace de résistance ou, à tout le moins, une garantie conservatoire des traditions et de la coutume kanak et océanienne ;
- le squat est une forme d'occupation volontaire et d'appropriation de la ville européenne, si inadaptée au mode de vie océanien et qui avait rejeté les premiers occupants de la terre ; il permet de disposer des ressources d'appoint de l'agriculture de case, de l'élevage et de la pêche et de conserver ou retrouver le lien à la terre ;
- le *nakamal*, devenu « bar » si particulier, est aussi hors du temps et de l'espace urbain planifié ; il permet l'appropriation de lieux, de « spots », « d'atmosphères », d'espaces de marges non policés où peut être réinventée la ville, voire le monde ; ils essaiment et engendrent de nouveaux espaces de vie et de partage en marge du rythme de la modernité, salvateurs pour les uns, marginaux et dérangeants pour les autres.

Au final, ces « nouveaux » territoires de la ville, s'ils font obstacle à l'expansion urbaine, nous apparaissent pour l'heure comme garants d'une relative paix sociale, en attendant les nécessaires réformes de fonctionnement de la société calédonienne et l'acceptation mutuelle des valeurs respectives des communautés en présence. Les supprimer brutalement serait une erreur, et les acteurs du Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie semblent l'avoir compris, encore faut-il que des décideurs « bien intentionnés » ne bouleversent pas le fragile équilibre des territoires actuels. Les communautés de Nouvelle-Calédonie, aux multiples identités et parcours ont aujourd'hui pour défi de trouver le lien, le ferment, l'histoire et les valeurs communes qui permettront de forger une identité calédonienne aujourd'hui encore bien floue et de construire une communauté de destin. Ces territoires d'appropriation et d'évasion de la ville y participent qu'on le veuille ou non.

BIBLIOGRAPHIE

BENSA A., 1995, Chroniques kanak, numéro spécial Ethnies, vol.X, n°18-19.

BONNEMAISON J., 1996. Les fondements géographiques d'une identité. L'archipel du Vanuatu ; essai de géographie culturelle. Livre I : Gens de pirogue et gens de la terre. ORSTOM, Paris, p.199-205.

CHANTERAUD A. et G. DAVID, 1998. Le *kava* est entré dans la ville, de Port-Vila à Nouméa. In D. Guillaud, M. Seysset et A. Walter (éd.) Le voyage inachevé ... à J. Bonnemaison, Éd. de l'ORSTOM / PRODIG, Paris, p. 437-444

CHANTERAUD A., 2001. La saga du *kava*, du Vanuatu à la Nouvelle-Calédonie. Pessac, Université Bordeaux 3 - CRET / DYMSET, Coll. Îles et Archipels, n° 29

CONNELL J. and J. LEA, 2006. Urbanisation in the Pacific. Towards sustainable development. Taylor & Francis Group, 217p.

DUSSY D. 2005, S'approprier la ville ; Nouméa au miroir de ses *squats*. 255p.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (GNC), 2009b. Rapports des 9 ateliers du diagnostic. Nouvelle-Calédonie 2025. Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie. Nouméa, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie/Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, SAD, janvier 2009, 309p.

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (GNC), 2009a. Atlas cartographique. Nouvelle-Calédonie 2025. Schéma d'Aménagement et de Développement de la Nouvelle-Calédonie. Nouméa, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 90p.

GRAILLE C., 2001, Patrimoine et identité Kanak en Nouvelle-Calédonie. Ethnologies comparées, 2, [http://alor.univ-montp3.fr/cerce/r2/c.g.htm].

Flash d'Océanie : http://newspad-pacific.info/

JOST C., 2010. Contraintes et enjeux de développement de la Nouvelle-Calédonie, ECHOGEO , décembre 2009 / février 2010, 2009, [En ligne], mis en ligne le 14 janvier 2010. URL : http://echogeo.revues.org/index11612.html

JOST C., 1997, Géosystèmes littoraux et lagonaires du sud calédonien : Interfaces d'échanges terrestres et marins. (346 Ko) in Boyer Ph. (ed) La Mer, espace, perception et imaginaire dans le Pacifique sud, L'Harmattan, Paris, 1997, p.241-264.

LECLERCQ J.-L., 2007. Étude d'aménagement de l'agglomération du Grand Nouméa. Diagnostic. Volet foncier. Cabinet THEOME, Nouméa, 15p.

MAPOU L., 1999. De 1978 aux accords de Matignon, dix années de réforme foncière en Nouvelle-Calédonie.in : La Nouvelle-Calédonie à la croisée des chemins, G. David, D. Guillaud et P. Pillon éds., ORSTOM, Société des Océanistes ; Paris, pp.137-156.

MERLE I., La construction d'un droit foncier colonial, Enquête, Les objets du droit, 1999, [En ligne], mis en ligne le 17 février 2009. URL : http://enquete.revues.org/document1571.html. Consulté le 21 avril 2010.

PROVINCE SUD, 2008. Recensement des *SQUATS*. Synthèse de l'étude menée en 2008. Nouméa, Province Sud / Haut Commissariat de la République.

PROVINCE SUD, 2008. Recensement des *SQUATS*. Synthèse de l'étude menée en 2008. Nouméa, Province Sud / Haut Commissariat de la République.

SAUSSOL A. 1979, L'Héritage. Essai sur le problème foncier mélanésien en Nouvelle-Calédonie, Paris : Publication de la Société des Océanistes n°40.

SCAN Nouméa, 2008. Diagnostic - Enjeux SCAN, Nouméa. Schéma de Cohérence de l'Agglomération de Nouméa. DBW, TETRA, ARTIA, VIA COMMEA, mai 2008, 134p.

TROLUE F., Le foncier peut concilier le culturel et la modernité, Mwâ Véé, 1, Nouméa, 1993, pp. 26-28.

VLADYSLAV G., 1997. Les groupements de droit particulier, Structures agricoles, n°7, p. 11 à 15.